

**DELIBERATION 2017-35**

**LE 16 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 10 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT.**

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. PAINTRAND J-F. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - Mme VESSIOT A. procuration à H. FONTVIEILLE

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

**ABSENTS :** Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Subvention projet association Accord Production**

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Accord Production pour l'organisation de l'action « ô son du Terral » le 10 juin au Terral.

Fort de soutien des équipes du Chai du Terral et des opérateurs locaux, l'association souhaite pour cette année, collaborer d'une manière plus soutenue afin d'ancrer un moment fort pour la saison du festival à Saint Jean de Védas. Le parc historique étant très apprécié des visiteurs ; l'association souhaite pérenniser ce rendez-vous musical, pour le plaisir du plus grand nombre.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ATTRIBUE** à l'association Accord Production la somme de 2 000,00€ pour l'organisation de l'action « ô son du Terral », le samedi 10 juin au Terral ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2017.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,

